

Péréquation financière 2019 entre la Confédération et les cantons

Examen du traitement des données par les offices cantonaux et fédéraux

L'essentiel en bref

Le volume total de la péréquation financière (RPT) représentera un montant de 5221 millions de francs pour l'année 2019, en hausse de 2,6 % par rapport à l'an passé (5091 millions). Dès 2020, des modifications importantes de la péréquation pourraient intervenir selon les mesures proposées par le Conseil fédéral dans son rapport d'évaluation sur l'efficacité de la RPT. En 2024, des modifications pourraient aussi avoir lieu avec le projet de réforme de l'imposition des entreprises (Projet fiscal 17), qui prévoit, entre autres, la suppression des statuts fiscaux spéciaux pour les personnes morales. Enfin, l'Administration fédérale des finances (AFF) a simulé, sur demande du Contrôle fédéral des finances (CDF), l'impact d'une imposition systématique des banques cantonales sur les paiements compensatoires RPT. Le Département fédéral des finances (DFF) estime qu'il n'y a cependant pas lieu de modifier le régime actuel d'imposition.

Des données cantonales de bonne qualité...

En 2018, le CDF a examiné les données fiscales dans les cantons de Berne, Grisons, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Schwyz, Valais, Zoug et Zurich. De manière générale, les processus d'assurance-qualité sont appropriés et la qualité des données livrées par les cantons est bonne, malgré la disparité des contrôles mis en place.

Le CDF a toutefois décelé des erreurs significatives dans le canton de Zurich, qui ont été corrigées. Les systèmes informatiques utilisés par les cantons se révèlent très hétérogènes et des améliorations ponctuelles demeurent possibles.

... et des processus fédéraux efficaces

Les processus RPT et les systèmes de contrôle interne des offices fédéraux sont efficaces. Le CDF n'a pas constaté d'erreur dans le traitement des données, ni dans le calcul des montants pour la péréquation 2019 et dans les versements effectués en 2017.

En réponse à une recommandation du CDF datant de 2012, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a initié en 2017 un projet visant une automatisation accrue des processus avec des gains d'efficacité et une meilleure sécurité des traitements. Toutefois, rien n'a encore été entrepris en 2018, par manque de ressources.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a mis en œuvre la recommandation du CDF sur l'amélioration de la description des processus et de la documentation des contrôles.

En 2018, l'AFC a implémenté une nouvelle solution informatique pour le calcul des montants RPT. Sa mise en service a suivi les bonnes pratiques et le procédé de calcul aboutit à des résultats fiables. Le transfert des données entre les offices fédéraux a été simplifié à cette occasion, comme l'avait suggéré le CDF.